RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

éduform
Label qualité de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle

Qualiopi
processus certifié

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 11/12/2020 et du 07/12/2021

Au GRETA-CFA Bretagne Occidentale

de l'académie : Rennes
Sis : 5 rue Ile-de-Brehat
29104 QUIMPER

n° Siren : 192900710 n° Siret : 19290071000026 n° de Déclaration d'activité : 5335P000829 n° d'enregistrement : 11-12-20QA05

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:
☒ actions de formation (L.6313-1 1°),
☒ bilans de compétences (L.6313-1 2°),
☒ actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
☒ actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Les validités du label et de la certification expireront le 14/12/2024.

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur [1].
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur [2] et de la conformité du GRETA-CFA Bretagne Occidentale avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.
La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.
En complément, la décision arrêtée le 08/12/2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23/12/2021, étend le champ de labellisation du GRETA CFA Bretagne Occidentale à la typologie d'actions d'Apprentissage.

Fait à Paris, le 04/07/2022
Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

Collège de Kéranroux - BREST
Collège de Kerhallet - BREST
Collège des Iles du Ponant - BREST
Collège des Deux Baies - CARANTEC
Collège les Sables Blancs - CONCARNEAU
Collège Alain - CROZON
Collège Jean-Marie Le Bris - DOUARNENEZ
Collège F R de Chateaubriand - GOURIN
Collège Roz Avel - GUERLESQUIN
Collège Jean Jaures - HUELGOAT
Collège de Mescoat - LANDERNEAU
Collège aux Quatre-Vents - LANMEUR
Collège Louis et Marie Fichez - PLOUESCAT
Collège Bois de Locquéran - PLOUHINEC
Collège des Monts d'Arrée - PLOUNEOUR MENEZ
Collège Penanroz - PONT AVEN
Collège Edouard Herriot - ROSTRENEN
Collège Tanguy Prigent - SAINT MARTIN DES CHAMPS
Collège Jean Jaures - SAINT NICOLAS DU PELEM
EREA Louise Michel - QUIMPER
Lycée de l'Iroise - BREST
Lycée Dupuy de Lome dont DE AES - BREST
Lycée Jules Lesven - BREST
Lycée Vauban - BREST
Lycée Paul Sérusier - CARHAIX PLOUGUER
Lycée Jean Moulin - CHATEAULIN
Lycée Jean-Marie Le Bris – DOUARNENEZ
Lycée de L'Elorn - LANDERNEAU
Lycée Tristan Corbière - MORLAIX
Lycée Laënnec - PONT L'ABBE
Lycée Chaptal - QUIMPER
Lycée de Cornouaille - QUIMPER
Lycée Yves Thépot - QUIMPER
LP de Pont de Puis - PONT DE BUIS
LP Chaptal - QUIMPER
LP du Bâtiment - PLEYBEN
LP Jules Lesven - BREST
LP Laënnec - PONT L'ABBE
LP Pierre Guéguin - CONCARNEAU
LP Rosa Parks dont IFAS (DEAS) - ROSTRENEN
LP Tristan Corbière - MORLAIX

1 **Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :**
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1933128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 **Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :**
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.